



**CENTRE INTERNATIONAL DE HAUTES ETUDES AGRONOMIQUES MEDITERRANEENNES  
INSTITUT AGRONOMIQUE DE MONTPELLIER**



*en collaboration avec*



**LES PARTENARIATS EUROMÉDITERRANÉENS  
CONDUITS PAR LES GROUPES LEADER+ EUROPÉENS**

*Etude réalisée par  
Lina Zekri, Tahani Abdelhakim & Omar Bessaoud*



*Etude cofinancée par  
le CIHEAM, le Ministère français de l'agriculture et de la pêche  
et l'Union européenne dans le cadre du Programme d'Initiative Communautaire Leader+*

## Remerciements

*L'équipe du projet de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM), tient à remercier le Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche (MAP), la DIACT (ex-DATAR), le CNASEA et l'Unité Nationale d'Animation du programme Leader+ en France (UNA-cabinet RCT), pour leur appui et collaboration à cette étude.*

*A l'échelle européenne, l'IAMM remercie le Contact Point Leader+ à Bruxelles et plus particulièrement M. Pedro Brosei et M. John Edwards pour leur appui.*

*Nous remercions également toutes les Autorités de Gestion et les Unités Nationales d'Animation du Programme Leader+ dans les 15 pays européens concernés par cette étude.*

*Nous remercions enfin tous les groupes d'action locale (GAL) dans les 15 pays européens ainsi que les acteurs de développement rural pour leur disponibilité et collaboration.*

*L'équipe du projet de l'IAMM.*

## Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Cadre et méthodologie de l'enquête .....</b>	<b>5</b>
1. 1. Contexte général : le développement rural et la société civile .....	5
1. 2. Objectifs de l'enquête .....	10
1. 3. Cadre institutionnel de l'étude .....	11
1. 4. Méthodologie .....	12
1.4.1. <i>Entretiens auprès des intervenants locaux et institutionnels</i> .....	12
1.4.2. <i>Le questionnaire d'enquête pour les pays européens méditerranéens</i> .....	13
1.4.3. <i>Les autres pays européens non méditerranéens : enquête de GALs "références"</i> .....	15
<b>2. Panorama du partenariat euro-méditerranéen dans le cadre du Leader+ .....</b>	<b>16</b>
2. 1. Les déterminants de la coopération euro-méditerranéenne dans le cadre du Leader+ .....	17
2. 1. 1. <i>La prédominance du socle régional pour les partenariats euro-méditerranéens : la ressource régionale</i> .....	17
2. 1. 2. <i>La volonté et la conviction des membres du GAL basées sur des réseaux sociaux dans les PTM</i> .....	21
2. 2. Portée thématique des partenariats .....	22
2. 2. 1. <i>L'importance de l'objet culturel dans la coopération Nord-Sud Leader+ ..</i>	24
2. 2. 2. <i>La valorisation des productions locales et tourisme</i> .....	26
2. 2. 3. <i>Le renforcement de l'organisation territoriale</i> .....	31
<b>3. Les contraintes de la coopération transnationale euro-méditerranéenne dans le cadre du PIC Leader+ .....</b>	<b>33</b>
3. 1. Absence de coopération dans 10 pays européens. Pourquoi ? .....	33
3. 2. Les difficultés exprimées par les GALs impliqués dans des partenariats euro-méditerranéens .....	34
<b>4. Quelques pistes pour une coopération euro-méditerranéenne renforcée .....</b>	<b>36</b>
4. 1. Les recommandations des GALs .....	36
4. 2. Quelques pistes pour le renforcement de la coopération entre territoires ruraux euro-méditerranéens .....	38
<b>Annexes .....</b>	<b>42</b>

*"La Méditerranée carrefour, la Méditerranée contrastée et fragmentée, se présente à notre esprit comme une image cohérente, comme un système où tout se mélange et se recompose en une unité originale virtuelle.*

*Mais comment nier que deux Méditerranée s'affrontent : la nôtre et celle d'autrui, celle des Nord et celle des Sud ? ...*

*Superbe et passionnant objet d'étude, mais dont l'extrême complexité exige qu'on définisse à chaque étape de quelle "Méditerranée" il s'agit !"<sup>1</sup>*

## **Introduction**

Avec comme horizon la période 2007-2013, les nouveaux instruments des politiques de l'UE, dans les domaines de l'agriculture et du développement rural, de la recherche et de l'enseignement, du développement régional et des relations extérieures, sont en cours d'élaboration. Cette sectorisation des chantiers pousse de nombreux participants des différents groupes de réflexion à insister sur la nécessité de penser et de développer les complémentarités entre les différents outils qui verront bientôt le jour.

En matière de développement rural, l'expérience Leader est largement reconnue comme positive et de nombreux acteurs concernés souhaitent la voir se prolonger sous une forme nouvelle qui saura en conserver l'originalité et en renforcer la performance.

Le volet transnational du programme Leader, ouvert à l'ensemble des pays membres de l'UE, aux pays candidats et à ceux qui ont des accords de coopération avec l'Union européenne (programmes PHARE, TACIS, MEDA) a montré sa pertinence technique, son apport dans les dynamiques locales et son intérêt politique dans la construction de partenariats au développement. C'est dans ce contexte qu'il est apparu intéressant à l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM), un des quatre instituts du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM) de proposer la réalisation d'un bilan et d'une analyse des initiatives de partenariats transnationaux développées dans le cadre du programme d'initiative communautaire Leader+ et mises en place sur le pourtour méditerranéen.

Cet ancrage de l'étude dans l'espace méditerranéen répond au mandat du CIHEAM qui a pour vocation de développer des activités de formation, de recherche et de

---

<sup>1</sup> Kayser, B. (2001). "Géopolitique de la Méditerranée", *L'information géographique*, n°4, pp. 289-303.

coopération sur cet espace géographique. Il rejoint également deux priorités du programme national français : la priorité générale donnée au partenariat et l'accent mis explicitement sur le développement de relations avec les pays de la zone MEDA.

## **1. Cadre et méthodologie de l'enquête**

### ***1. 1. Contexte général : le développement rural et la société civile***

La population rurale<sup>2</sup> en Méditerranée regroupe près de 189 millions d'habitants en 2002, avec une petite majorité, 57 %, concentrée sur la rive Sud. En terme d'évolution, il existe un contraste fort entre les deux rives de la Méditerranée : entre 1965 et 2002, la population rurale dans les pays du Sud de la Méditerranée a pratiquement doublé, passant de 57,4 millions à 107,3 millions. Dans le même temps, celle du Nord a connu une légère diminution avec 81,7 millions de ruraux en 2002 contre 82,5 millions de ruraux en 1965.

Dans les pays du Nord, après une période d'exode rural, qui s'est traduite par un vide démographique et un processus accentué de vieillissement des populations, une tendance inverse au repeuplement des zones rurales s'amorce lentement. Cette évolution s'accompagne d'une forte réduction du poids de l'agriculture, d'un redéploiement des activités économiques, notamment au niveau du bâtiment, des transports et des services, d'une transformation de la structure sociale de ces espaces et de la montée de nouvelles exigences en matière d'environnement et de qualité de vie. En parallèle, le phénomène de régionalisation du développement rural s'accroît sous l'influence des politiques structurelles européennes et de la valorisation croissante du territoire comme lieu de production d'un bien-être ou d'une qualité spécifique. Cette évolution aboutit aujourd'hui à la mise en concurrence des territoires ruraux dans le cadre d'une économie globale ouverte où chaque territoire doit jouer la carte de l'attractivité pour les capitaux et les compétences humaines.

Au Sud, on observe partout une baisse du ratio population rurale/population totale qui traduit la réalité d'un exode rural qui touche en priorité les zones rurales les plus défavorisées. On ne peut pas pour autant parler d'une "déruralisation" des territoires : hormis au Liban, la population rurale reste partout importante, les zones rurales des pays du Maghreb connaissent un dynamisme démographique et une croissance régulière de leurs populations et en Egypte, après une période d'exode rural, la tendance est à l'émigration de la ville vers la campagne. Dans tous ces territoires, l'agriculture reste

---

<sup>2</sup> Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne, Agri.Med, Rapport annuel 2005, CIHEAM.

l'activité prépondérante, même si l'on assiste à un début de diversification, que ce soit sous l'influence de la croissance progressive des bourgs ruraux dans les zones intérieures ou de l'arrivée de nouvelles activités telles que le tourisme.

La diversification des populations résidentes en milieu rural au Nord et l'avancée des processus de décentralisation au Sud, avec l'émergence d'une société civile rurale active, tendent aujourd'hui à diversifier les fonctions attribuées au développement rural. Conçu dans le cadre d'une approche sectorielle agricole, il évolue progressivement vers un instrument de développement local dont on attend qu'il soit capable de prendre en charge la diversité des espaces ruraux, leurs atouts et contraintes pour engager ces territoires dans une dynamique de développement économique et social durable. Dès lors, l'on assigne aux stratégies de développement rural l'objectif de promouvoir :

- l'aménagement des territoires, l'amélioration des conditions de vie et la lutte contre la pauvreté par le développement des infrastructures de base et des services,
- la cohésion sociale et la revitalisation des espaces les plus défavorisés,
- l'articulation des activités agricoles et non agricoles, la diversification des activités de production (au Sud) et de services (au Nord) pour développer l'emploi rural voire pour les pays du Nord aujourd'hui et pour ceux du Sud demain la recherche de compétitivité dans un cadre de concurrence entre les territoires et de globalisation des économies,
- la protection des ressources naturelles gravement menacées et la prise en compte des problèmes énergétiques,
- le renforcement du rôle des organisations rurales dans la définition et l'exécution des projets de développement et leur prise en charge des fonctions décentralisées.

Dans un contexte de libéralisation des marchés et de nécessaire adaptation des économies agricoles à cette nouvelle donne, le développement rural apparaît comme un instrument d'équilibre capable de jouer un rôle central :

- dans l'accompagnement de la mise en place de la zone de libre échange et l'amortissement des effets négatifs possibles de cette ouverture économique. Que ce soit sur une période de transition ou par des effets plus durables, la libéralisation des marchés agricoles laisse craindre une aggravation de la situation pour les zones les moins réactives ou les plus désavantagées avec une augmentation du taux de chômage dans le secteur de l'agriculture, une plus grande vulnérabilité des ménages pauvres aux fluctuations des prix des produits alimentaires de base sur les marchés internationaux, un accroissement de la pauvreté rurale et des effets néfastes sur le statut, le niveau de vie et la santé des femmes rurales... L'approvisionnement croissant des zones littorales

sur les marchés internationaux pourrait également conduire à une marginalisation des zones agricoles intérieures et à leur isolement économique.

Une politique de développement rural bien conduite devrait permettre d'accompagner et d'atténuer ces effets, en se concentrant particulièrement sur les zones les plus sensibles,

- dans la mise en œuvre de stratégies alternatives permettant de limiter l'exclusion des zones les plus défavorisées du développement économique en identifiant, pour ces territoires, des initiatives susceptibles d'accélérer la création de sources complémentaires en terme de revenu,
- dans la mise en œuvre de stratégies d'anticipation et d'innovations permettant de lancer les territoires sur des logiques de valorisation durable de leur espace, non plus comme correctif des mesures de libéralisation mais comme projet de développement local volontaires mis en œuvre par les populations elles-mêmes (écotourisme, valorisation des patrimoines, produits biologiques, biocarburants, gestion durable des ressources naturelles, ...). A ce titre, le développement rural peut permettre de tirer parti des opportunités qui s'ouvrent avec la mondialisation, que ce soit sur le terrain de la mobilité des personnes (facilitation des partenariats, des réseaux) ou sur celui du renforcement des règles internationales en matière de valorisation des produits de qualité (label, produits biologiques, ...) et des produits typiques (indications géographiques, produits du terroir, écotourisme et circuits courts de distribution versus marchés à l'exportation...).

Comme en témoigne l'évolution de la PAC au Nord et la montée en puissance des politiques de développement local au Sud, la question du développement rural est aujourd'hui au coeur des enjeux du développement durable des territoires du pourtour méditerranéen.

Dans le même temps, la globalisation des économies avec l'émergence d'enjeux communs - la qualité des produits ou la durabilité des systèmes de production, le caractère "économiquement défavorisé" et "écologiquement fragile" des espaces ruraux méditerranéens, l'identité autour d'un territoire "périphérique maritime" - et le développement généralisé de nouveaux modes de gouvernance locale concourent au (ou militent pour un) rapprochement des territoires du pourtour méditerranéen.

Les évolutions décrites précédemment se traduisent par une affirmation du rôle central que sont amenées à assumer les institutions dans leurs représentations décentralisées et la société civile dans ses différentes formes d'organisation, professionnelles, associatives et communautaires, dans la prise en charge du

développement rural, si l'on veut que celui-ci soit durable et assure la cohésion sociale et territoriale.

Le paysage institutionnel en milieu rural s'est ainsi diversifié avec la mise en place, dans la grande majorité des pays de la Méditerranée, de stratégies de développement rural durable et de politiques d'encouragement à l'émergence et au renforcement des organisations rurales.

Dans les pays du Nord de la Méditerranée, les politiques communautaires et les changements institutionnels qui les ont accompagnés ont eu des effets importants sur la structuration générale des acteurs du développement rural. Sous l'impulsion des politiques de développement rural l'émergence d'organisations nouvelles et l'essor des réseaux d'organisations ont multiplié les possibilités d'action autonome des acteurs sociaux de la vie locale. Le dynamisme organisationnel observé autour de ces activités a été l'expression de nouvelles aspirations des régions et de démarches territoriales promues par les populations et les collectivités locales comme réponse au processus de mondialisation et aux effets qui l'accompagnent. Ce dynamisme organisationnel s'est inscrit également dans une tentative de construction de cadres de négociation et d'action afin d'intervenir plus efficacement sur le développement de ces territoires. Le foisonnement des organisations rurales a été la traduction d'un mouvement de restructuration des relations existantes entre la société rurale et la société globale. Le développement du mouvement associatif, la création des coopératives, des groupes d'action locale ou des groupes de développement rural ont enfin contribué à faire émerger la société civile rurale, et à engager les populations de ces zones rurales dans un processus d'apprentissage à la démocratie locale. Les modes de gouvernance locale, qui ont associé et impliqué de nouvelles élites, se sont appuyés et/ou ont réactivés également les formes traditionnelles d'organisation des sociétés rurales (assemblées de villages, réseaux familiaux, diasporas, ...) exprimant ainsi une forte capacité d'adaptation aux réalités du milieu rural.

Des transformations politiques libéralisant l'espace public vont également offrir un cadre légal favorisant la liberté d'association dans de nombreux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Dans ces pays, de nombreuses organisations relevant du secteur agricole ont multiplié leurs interventions dans les domaines les plus divers. Plus généralement, on constate une diversification des activités liées à l'évolution des besoins de la société et à l'apprentissage qui se réalise au sein des organisations et qui favorisent une meilleure adaptation aux demandes exprimées en milieu rural. Beaucoup d'organisations se sont créées pour proposer un service (gestion de l'eau, distribution d'intrants aux agriculteurs



et aux éleveurs..), qui comble généralement le déficit de services qui ne sont pas couverts par l'Etat ou les entreprises privées. Elles l'ont été dans un but économique (développement de productions animales ou végétales) pour se constituer une source de revenus, et cette orientation est significative d'une adaptation au milieu, d'une prise en compte des besoins existants délaissés par le marché ou l'Etat.

Dans de nombreux pays, divers programmes mis en œuvre ont permis à nombre de ces acteurs collectifs de passer dans une sphère politique plus large, en leur permettant d'être présents au sein des différentes instances décisionnelles (commissions techniques départementales, comités locaux et régionaux de programmation) ou consultatives. Le partenariat avec des institutions et ONG étrangères est considéré comme l'un des principaux acquis des associations rurales du Sud. Le partenariat avec une association étrangère, par delà sa contribution matérielle, a souvent permis aux associations de communiquer une image crédible et d'utiliser cette image dans leurs négociations avec les institutions étatiques, communes rurales et autorités provinciales.

Dans la configuration actuelle de développement des organisations rurales en Méditerranée, les collectivités locales cherchent naturellement à tirer le meilleur parti du tissu associatif local. Dans cette optique, deux orientations semblent se dessiner : certaines collectivités territoriales considèrent la vie associative comme facteur d'amélioration des performances de la collectivité tandis que d'autres auraient davantage tendance à y voir un facteur d'apprentissage à la démocratie locale.

A la croisée de ces deux évolutions - révolutions - des modes d'occupation et de valorisation de l'espace rural et de positionnement des organisations locales et de la société civile - le partenariat entre acteurs locaux du Nord et du Sud apparaît comme un mode de coopération adapté, autant pour appuyer les populations du Sud dans leur développement que pour créer ensemble de nouvelles solutions face à des situations vécues de manière tout aussi difficile ou contradictoire sur les deux rives de la Méditerranée. Rompant avec les grands projets et les opérations de "transfert technologique" dont on appréhende aujourd'hui les limites tant financières que dans leur capacité à produire du développement, ces partenariats apparaissent plus en phase avec un monde qui, tout en se "mondialisant", redonne un sens au territoire, à l'identité comme facteur positif de réussite économique et d'échange culturel. A la complexité du développement répond alors la richesse des acteurs, des points de vue et des projets. Bien évidemment, une telle coopération ne peut reposer uniquement sur le bon vouloir des parties prenantes. Elle se doit d'être professionnelle, de posséder des instruments pour agir, de se doter des outils d'évaluation et de suivi des actions qu'elle engage.

## 1. 2. Objectifs de l'enquête

Avec comme objectif de faire de la "méthode Leader", un des éléments méthodologiques fédérateurs des actions de coopération transnationale euro-méditerranéenne axé sur le développement local, il est apparu important de faire un bilan de l'existant en matière de coopérations transnationales euro-méditerranéennes initiées dans le cadre de l'instrument Leader+. L'enquête proposée avait comme objectif premier de répondre à une question fondamentale : quel est l'état de cette coopération aujourd'hui, quel en est la dynamique, quels en sont les déterminants et les contraintes ?

Le travail engagé s'est donc proposé :

- de recenser les initiatives de coopération transnationale avec les pays tiers du pourtour méditerranéen conduites par les différents GALs des Etats membres,
- de connaître les déterminants de ces coopérations et en analyser le contenu,
- d'explorer les autres activités de coopération conduites par ces GALs sur des financements autres que Leader+ (coopération décentralisée notamment),
- de valoriser les données issues de cette enquête pour dégager les pistes qui pourraient servir à concevoir des propositions pour les futurs instruments de la coopération.

**Le programme Leader+** est un programme d'Initiative Communautaire dédié au développement rural des Etats membres, sur financement FEOGA - Orientation. Son objectif est de développer des actions expérimentales de développement rural. Il est composé de trois volets :

- Volet 1 : soutien à des stratégies de développement rural territoriales, intégrées et pilotes, s'appuyant sur l'approche ascendante et le partenariat horizontal (valorisation des ressources naturelles et culturelles, valorisation des produits locaux, accueil de nouveaux acteurs et entreprises, utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour valoriser les savoir-faire locaux, amélioration de la qualité de la vie dans les zones rurales)
- Volet 2 : soutien à des coopérations inter-territoriales et transnationales ;
- Volet 3 : mise en réseau de l'ensemble des territoires ruraux de la Communauté, qu'ils soient bénéficiaires ou non de Leader+, et de tous les acteurs de développement rural.

Le budget de Leader + s'élève à 2,02 milliards d'euros.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le volet 2 et au-delà de la stratégie propre au territoire, les GAL sont incités à développer des actions de coopération soit avec d'autres GAL à l'intérieur de l'Union européenne, soit avec des zones rurales organisées selon l'approche LEADER dans des pays situés à l'extérieur de l'Union européenne.

La coopération peut se dérouler entre plusieurs GAL ou entre deux GAL et un territoire rural organisé suivant l'approche LEADER+. Une zone rurale organisée suivant l'approche LEADER+ doit présenter les caractéristiques suivantes : cohésion territoriale, mobilisation des acteurs publics et privés au sein d'une structure commune, présence d'une stratégie de développement globale, intégrée et pluri-annuelle, caractère rural.

La coopération transnationale concerne les pays de l'Union européenne, ceux de l'élargissement et ceux qui ont des accords de coopération avec l'Union européenne (programmes PHARE, TACIS, MEDA par exemple).

Dans le cadre de ce programme, une action de coopération consiste en la réalisation d'une action concrète au bénéfice de l'ensemble des partenaires. Elle

[...]

Avec l'idée d'un partenariat capable de transgresser le clivage entre les pays développés "Nord" et les pays tiers méditerranéens "Sud", de favoriser les échanges culturels et la connaissance mutuelle, de mettre en branle une logique constructive autour de la question des migrations et des échanges de savoirs et de savoir-faire, et face à l'insuffisance des données disponibles sur les initiatives existantes,

ne peut ni se limiter à un voyage d'échanges, ni consister en un transfert d'expérience ou de compétences d'un partenaire vers l'autre. La Commission européenne a comme ambition que ces coopérations puissent aboutir à la création de structures communes mais ne le pose pas comme une obligation.

Le financement par les fonds communautaires couvre 50 % de la dépense éligible du projet. Le complément est à trouver au niveau national.

(Source : DATAR)

cette enquête se veut comme une étape bilan qui aide à légitimer et accompagner les collectivités locales désireuses

de s'engager dans une coopération constructive et à bénéfice mutuel avec des territoires méditerranéens du Sud face au défi de réussir leur mutation.

Avec comme objectif de procéder à une analyse critique de l'existant et de penser à des propositions alternatives dans une perspective d'échange d'expériences, de partenariat et d'apprentissages mutuels, une importance particulière a été accordée à l'analyse des stratégies des différents acteurs. Dans la perspective d'une formulation de propositions permettant une meilleure valorisation de l'instrument Leader+ dans le cadre des coopérations avec les pays au Sud de la Méditerranée, deux paramètres d'analyse ont été plus particulièrement ciblés, à savoir les déterminants ou motifs de la mise de place de projets de coopération et les difficultés ou blocages pouvant entraver ce processus de coopération.

Les documents issus de ce travail doivent permettre d'alimenter le réseau d'information des groupes Leader sur ce type d'initiatives et plus particulièrement le réseau français en référence aux objectifs explicités dans le programme national en matière de partenariat avec les pays du pourtour méditerranéen. Cette information pourra ainsi servir à susciter de nouvelles coopérations. Une version de présentation sous forme "multimédia" sera également produite, comme appui à une stratégie de communication sur cette initiative Leader.

### **1. 3. Cadre institutionnel de l'étude**

Cette étude a été financée conjointement par le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA) sur fonds Leader+, le Ministère français de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) et l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM).

Mise en œuvre par l'IAMM, elle a été conduite en étroite collaboration avec les structures nationales et européennes chargées de la mise en œuvre et du suivi du programme Leader+, notamment :

- le CNASEA,
- l'Unité Nationale d'Animation pour la France (cabinet RCT),
- la DIACT (ex-DATAR),

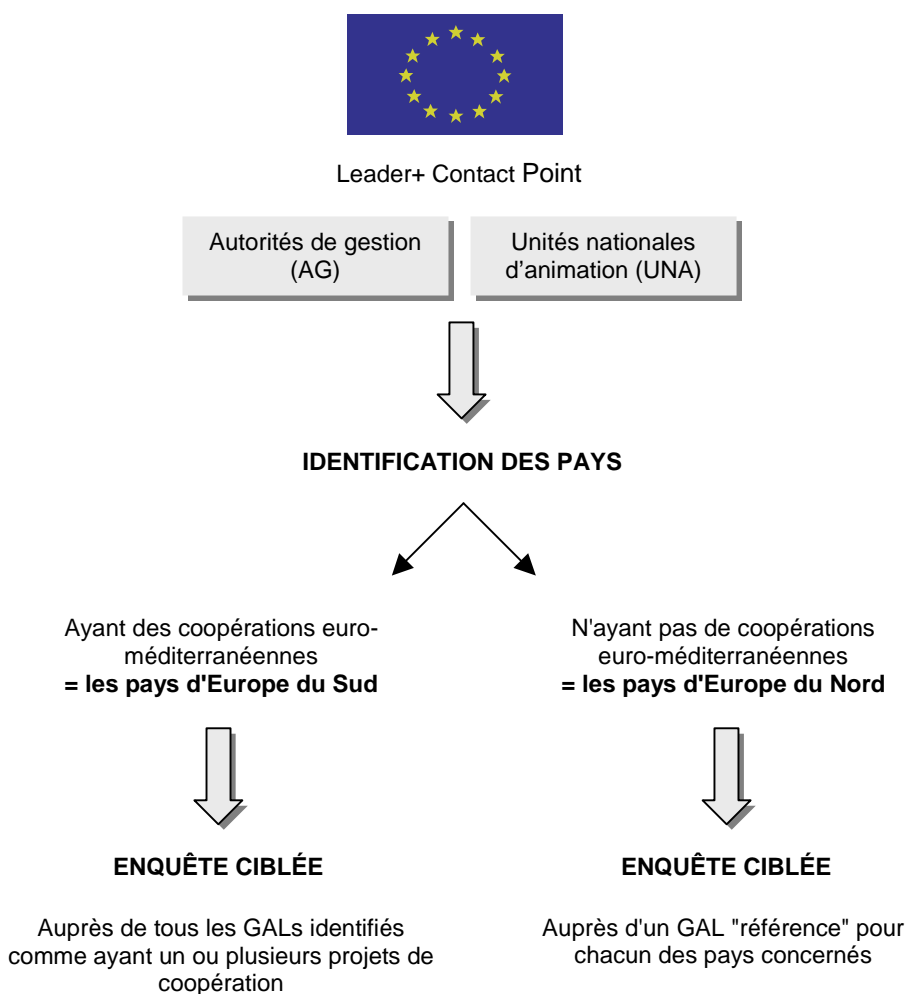
- les structures nationales françaises en charge du suivi ou de l'évaluation des dynamiques Leader (Observatoire des territoires ruraux, évaluateurs du programme Leader+ en France, ...),
- le réseau européen constitué des opérateurs homologues aux structures françaises.

## 1. 4. Méthodologie

### 1.4.1. Entretiens auprès des intervenants locaux et institutionnels

Ne disposant pas de suffisamment de moyens pour envisager une étude de terrain approfondie, avec interviews des acteurs directement porteurs des projets et analyse détaillée de chacun des partenariats, l'enquête s'est focalisée sur un recueil d'informations auprès des mésoacteurs, à partir d'un questionnaire d'enquête envoyé par e-mail, après recensement auprès des structures nationales et européennes ressources des GALs ayant des projets de coopération avec le Sud de la Méditerranée.

Figure n°1. La méthodologie de l'enquête



La lecture de rapports d'activité et l'enquête auprès de personnes-ressources et des GALs européens bénéficiaires des subventions Leader+ et ayant un rapport de coopération avec un ou des PTM ont constitué un complément au travail d'enquête proprement dit.

Le CNASEA s'est chargé d'informer par courrier officiel les autorités de gestion ainsi que les différentes UNA Leader+ des quinze pays membres concernés par l'étude. Il a également fourni à l'IAMM la liste de ces autorités de gestion et des UNAS ainsi que les coordonnées du Contact Point de l'Observatoire des territoires ruraux, qui a été informé du déroulement de l'étude.

Les autorités de gestion, puis dans un second temps les UNAS, ont été contactées par téléphone et par email pour les informer du commencement de l'enquête.

Après discussion au sein du comité de pilotage de l'étude, le choix a été fait de procéder dans un premier temps à l'identification des GALs connus pour avoir engagé une coopération avec des territoires au Sud de la Méditerranée. A ces GALs serait envoyé un questionnaire détaillé. Pour les pays ne disposant d'aucune coopération via l'instrument Leader+, un second questionnaire a été conçu pour être envoyé à un GAL "référence" par pays.

#### *1.4.2. Le questionnaire d'enquête pour les pays européens méditerranéens*

Le questionnaire d'enquête, conçu par l'équipe de l'IAMM, a été discuté et amendé par les partenaires français (CNASEA, DIACT, Unité Nationale d'Animation, MAP). Il comprend cinq parties :

- I. Caractéristiques générales du GAL
- II. Aperçu du Leader II
- III. Informations sur les partenariats avec les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée dans le cadre du Leader+
- IV. Analyse des partenariats (motifs et difficultés)
- V. Bilan et perspectives (apports, besoins et propositions)

Ce questionnaire a été diffusé en français, en anglais ou en espagnol, en fonction des pays concernés.

Pour la France, le questionnaire a été envoyé aux GALs français ayant été identifiés à partir du tableau de bord envoyé par l'UNA, soit 11 GALs ayant bénéficié du financement de 3 000 euros, ou ayant communiqué à l'UNA leur idée de projet de coopération avec d'autres territoires. Des entretiens téléphoniques complémentaires ont été conduits avec les présidents de ces GALs et le réseau d'assistance technique à la coopération dans les différentes régions concernées a également été sollicité pour ce travail d'identification.

Pour les autres pays de l'UE, l'enquête s'est focalisée sur les pays de l'Arc Méditerranéen (France, Espagne, Portugal, Italie, Grèce). Pour ce volet, le Contact Point basé à Bruxelles est intervenu en annonçant l'étude dans le Flash News et en sollicitant les autorités de gestion de la Grèce, de l'Italie et du Portugal afin qu'elles aident à l'identification de tout type de partenariats existant (même informels) avec les PTM.

L'IAMM a contacté le réseau espagnol de développement rural, REDR, qui a diffusé l'information sur le déroulement de notre étude avec un appel à collaboration lancé aux GALs. Cet appel à collaboration, via le réseau de développement rural et son président, M. Gonzalez, a permis d'identifier un GAL Proder<sup>3</sup> en Andalousie. Le contact avec ce GAL a été une source d'information majeure sur l'importance de l'Andalousie en matière de coopération avec les PTM.



Figure 2. Panorama des pays enquêtés

<sup>3</sup> Le Proder est une initiative nationale espagnole financée en partie par le FEOGA - Garantie. Elle s'inspire profondément de la méthode Leader et a pour objet de faire bénéficier un maximum de territoires espagnols de cette approche. C'est pourquoi les groupes de développement local "Proder" sont pris en compte dans la présente étude.

Pour le Portugal, le Contact Point nous a indiqué un GAL portugais Association Terras Dentro (ATD) qui prépare un projet de partenariat avec le Maroc concernant la valorisation du fromage de chèvre par les femmes.

Au niveau Grec, l'autorité de gestion grecque nous a indiqué 8 GALs susceptibles d'avoir des projets de partenariats avec les PTM. Nous les avons contacté par téléphone et avons envoyé le questionnaire en version anglaise aux GALs grecs ayant effectivement des projets en cours.

Pour l'Italie, après échanges avec l'autorité de gestion et l'UNA italiennes, l'enquête s'est focalisée sur la région de Pouilles qui se démarque par une stratégie récente et très active en matière de coopération avec les pays du Sud de la Méditerranée.

#### 1.4.3. Les autres pays européens non méditerranéens : enquête de GALs "références"

Pour les pays de l'UE non méditerranéens et étant donné la quasi-absence de GALs ayant des projets de partenariats avec les PTM dans le cadre du PIC Leader+, il a été retenu l'identification d'un GAL référence par pays. Un questionnaire à l'intention de ces GALs a été conçu en vue de cerner les raisons de cette absence de coopération avec les PTM, de déceler leurs éventuelles intentions de coopérer avec ces pays et leurs propositions alternatives basées sur leur expérience dans le domaine de la coopération transnationale.

Pour l'identification des GALs références, les UNAS Leader+ ont été sollicitées afin qu'elles indiquent chacune un GAL qui serait connu pour sa stratégie de coopération transnationale autrement dit un GAL ayant un nombre important de projets de partenariat avec d'autres pays européens. Un GAL référence a ainsi été identifié pour l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suède et le Royaume Uni.

Le deuxième questionnaire réalisé à l'intention de ces GALs références a été envoyé au fur et à mesure de leur identification par les UNAs.

Le tableau suivant présente les dix GALs références identifiés ainsi que les sept pays ayant répondu au questionnaire.

Tableau n°1. Les GALs-références identifiés dans 10 pays européens

Pays	GAL "référence"	Réponse
Allemagne	LAG Auerbergland	Pas de réponse
Autriche	LAG Pillerseetal-Leogang	Pas de réponse
Belgique	Leader+ Meetjesland	Retour du questionnaire
Danemark	The Limfjord Group	Retour du questionnaire
Finlande	Suupohja Development Association	Retour du questionnaire
Irlande	West Cork Leader	Retour du questionnaire

Luxembourg	Bureau Leader Eschdorf	Retour du questionnaire
Pays Bas	Leader Oldambt-Westerwolde	Retour du questionnaire
Suède	Leader+ Vag21	Pas de réponse
UK	Cumbria Fells and Dales Leader+ Programme	Retour du questionnaire

## 2. Panorama du partenariat euro-méditerranéen dans le cadre du Leader+

A la suite des contacts établis avec les Autorités de Gestion et les Unités Nationales d'Animation du PIC Leader+ dans les 15 pays européens concernés par cette étude, la carte de la coopération euro-méditerranéenne se dessine autour de pays des deux rives de la Méditerranée. Les partenariats euro-méditerranéens se tissent donc et se concentrent entre cinq pays européens de la rive Nord (France, Espagne, Italie, Portugal et Grèce) et les pays du Sud ou pays tiers méditerranéens (PTM).

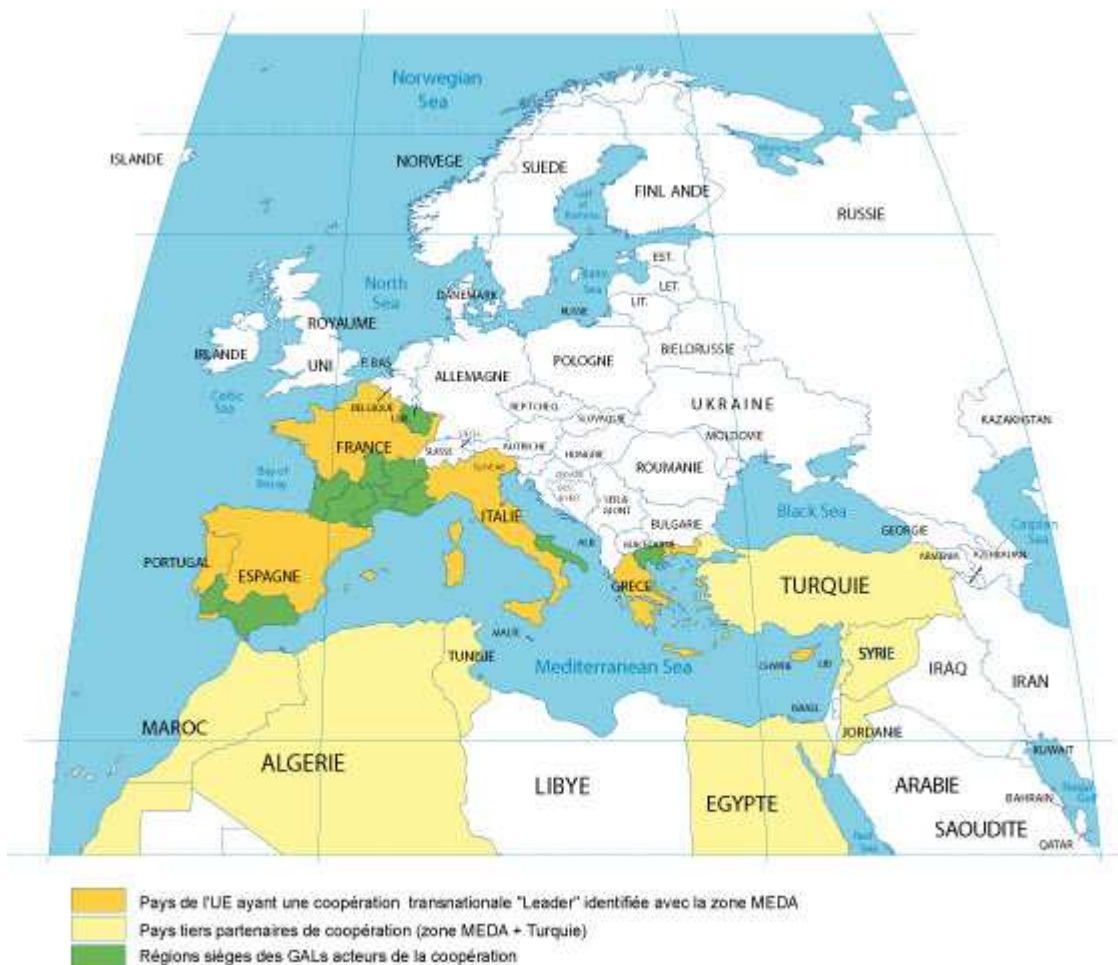


Figure 3. Panorama des régions de coopération des GALs avec les pays tiers méditerranéens



Au delà de l'effet de concentration nationale (5 pays européens méditerranéens), la coopération transnationale est très régionalisée. En effet, concernant l'Espagne, le Portugal et l'Italie, les partenariats connaissent une forte concentration régionale. Ainsi l'Italie coopère avec les pays du Sud de la Méditerranée fondamentalement à travers la région de Pouilles. L'Andalousie est la région phare en terme de nombre de partenariats construits entre l'Espagne et les pays tiers méditerranéens. La région de l'Alentejo représente le Portugal en matière de coopération transnationale avec les PTM. Pour la Grèce, nous avons identifié un seul partenariat entre un GAL de la région de Thessalonique avec la Turquie. La France échappe à cette forte tendance de concentration régionale puisqu'elle connaît des coopérations réparties sur plusieurs régions.

Par ailleurs, le processus de la coopération se construit sur la durée ; nécessite des contacts, de rencontrer les partenaires potentiels de visu donc des voyages afin de négocier avec eux, à partir d'une idée, d'une "pensée stratégique", les termes de la mise en place d'un projet commun.

Si la coopération décentralisée semble être le fruit du hasard, de rencontres fortuites, il s'agit réellement d'un processus qui se construit dans la continuité de relations forgées et d'actions préétablies ; la coopération transnationale dans le cadre du Leader+ se greffe ainsi sur un socle relationnel préexistant et sur une certaine "tradition" de coopération. La coopération transnationale euro-méditerranéenne entre territoires ruraux dans le cadre du PIC Leader+ est facilitée par des réseaux sociaux et un capital relationnel dont elle se nourrit. Le "capital social" et les savoir-faire acquis par l'expérience de précédents partenariats constituent la ressource sociale incontournable pour réussir de nouvelles initiatives.

## **2. 1. Les déterminants de la coopération euro-méditerranéenne dans le cadre du Leader+**

### *2. 1. 1. La prédominance du socle régional pour les partenariats euro-méditerranéens : la ressource régionale*

Comme on le sait, le PIC Leader+ n'a pas été conçu comme un instrument de développement des partenariats avec les pays tiers, ce volet étant apparu plus comme un ajout d'opportunité. Ses limites, notamment financières, font que l'instrument Leader à lui seul ne peut justifier du déclenchement d'une telle démarche de coopération. L'absence d'un cadre historique de coopération servant de socle à une initiative de coopération Leader dissuade cette entreprise et discrédite le bien-fondé d'une action isolée qui n'entre pas dans le continuum d'une logique régionale et donc qui ne bénéficie pas d'un dispositif

d'appui financier, relationnel et logistique complémentaire. L'existence d'une coopération ancienne a un effet rassurant et atténue les barrières qui pourraient entraver de nouvelles initiatives ; des barrières qui sont d'autant plus fortes quand le champ de la coopération implique des réalités locales appartenant et symbolisant des "mondes différents" occultant une identité méditerranéenne indéniable.

*"Sur le territoire du Parc, vit depuis 40 ans, une population maghrébine importante ; le partenariat permettrait de mieux connaître les origines de la population maghrébine établie sur le territoire landais »*

(D'après l'entretien avec M. Carlier du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne).

Les "territoires de mixité" sont une illustration forte de l'importance de la dimension socio-culturelle comme déterminant des actions de coopération. Le besoin des acteurs locaux de mieux connaître les

origines de la population immigrée qui recompose leur territoire est alors le moteur déclenchant des partenariats, comme cela a été souligné à maintes reprises notamment en France et en Espagne.

Cette histoire accrédite, légitime, donne de la cohérence et de la fluidité à une nouvelle initiative de coopération comme la coopération transnationale Leader+ qui vient se greffer sur ses pratiques et qui s'inscrit donc dans la continuité d'une logique régionale voire dans une certaine forme d'"habitus"<sup>4</sup> régional de coopération. Ainsi, la région, en tant qu'espace de culture et d'histoire se distingue par son rôle prépondérant dans la coopération transnationale euro-méditerranéenne qui reste une affaire des pays du Sud de l'Europe et des régions Sud de ces pays.

De fait, la plupart des GALs ayant avancé dans la construction de leur partenariat, se sont appuyés sur des ressources matérielles, humaines (savoir-faire, expérience en matière de coopération...) et moyens logistiques déjà existants à l'échelle territoriale pour la mise en place de projets de partenariat dans le cadre du Leader+. A titre d'illustration, le projet de coopération conduit par le GAL Couleur d'Orb en Languedoc Roussillon avec une structure de développement local dans le Sud tunisien s'est greffé sur une convention de coopération décentralisée entre le Conseil Général et le gouvernorat de Médenine.

Ainsi la coopération transnationale quoiqu'elle puisse paraître nouvelle, tend à se configurer comme une valorisation de l'expérience régionale acquise. La "tradition" régionale représente la ressource qui renforce le potentiel de l'action locale (entreprise par le GAL).

Apportant une méthodologie et une approche construite de coopération, l'instrument Leader peut cependant se révéler moteur d'une démarche de coopération dès lors qu'une incitation "extérieure" pousse à l'engagement de nouveaux partenariats et

---

<sup>4</sup> Terme emprunté à Bourdieu, 1978.

légitime, par son caractère institutionnel, cette stratégie auprès des décideurs locaux. Ces incitateurs peuvent être les Régions, des organisations à vocation de développement ou même les autorités nationales de gestion du programme Leader, pour peu qu'elles aient fait de cette forme de coopération une priorité, comme c'est le cas en France.

Ainsi, dans le cas de l'Italie, la coopération s'inscrit fortement dans la continuité de la stratégie de la Région des Pouilles visant le renforcement de la coopération avec les pays tiers méditerranéens. Cette orientation est impulsée par l'Institut agronomique méditerranéen de Bari (IAMB). Dans ce cas, l'IAMB, acteur de recherche et de coopération, dessine et configure la stratégie de coopération des Pouilles qui se voit amenée à être très impliquée dans des projets de partenariat avec les pays tiers méditerranéens.

L'exemple du forum RURALMED initié par la Communauté autonome d'Andalousie est également très significatif. Il s'agit d'un réseau de coopération entre acteurs du développement rural de différentes Régions de la Méditerranée occidentale. A travers RURALMED, les différentes régions mettent en commun expériences et connaissances relatives au développement rural.



Figure 4. Le réseau RURAL MED

Financé par les fonds européens Interreg III B Medocc, il concerne aujourd'hui 9 régions du bassin méditerranéen :

- Espagne : l'Andalousie (la Comunidad Autónoma de Andalucía) est la région chef de file ;
- Italie : 4 Régions du Piémont, de Toscane, de Calabre et de Sardaigne.
- le Portugal avec la Région de l'Algarve ;
- une région de l'Algérie ;
- une région du Maroc.

L'entretien pris avec la Direction Générale du Développement Rural de la région d'Andalousie<sup>5</sup> révèle une prédisposition favorable à la coopération exprimée par les 50 groupes de développement rural andalous<sup>6</sup> (GDR désigne les GAL Leader+ ou Proder2 et s'impliquent aussi dans d'autres programmes comme Equal ou Interreg). Les GDRs collaborent particulièrement avec le Maroc et l'Algérie, notamment en artisanat, en tourisme rural et en oléiculture.

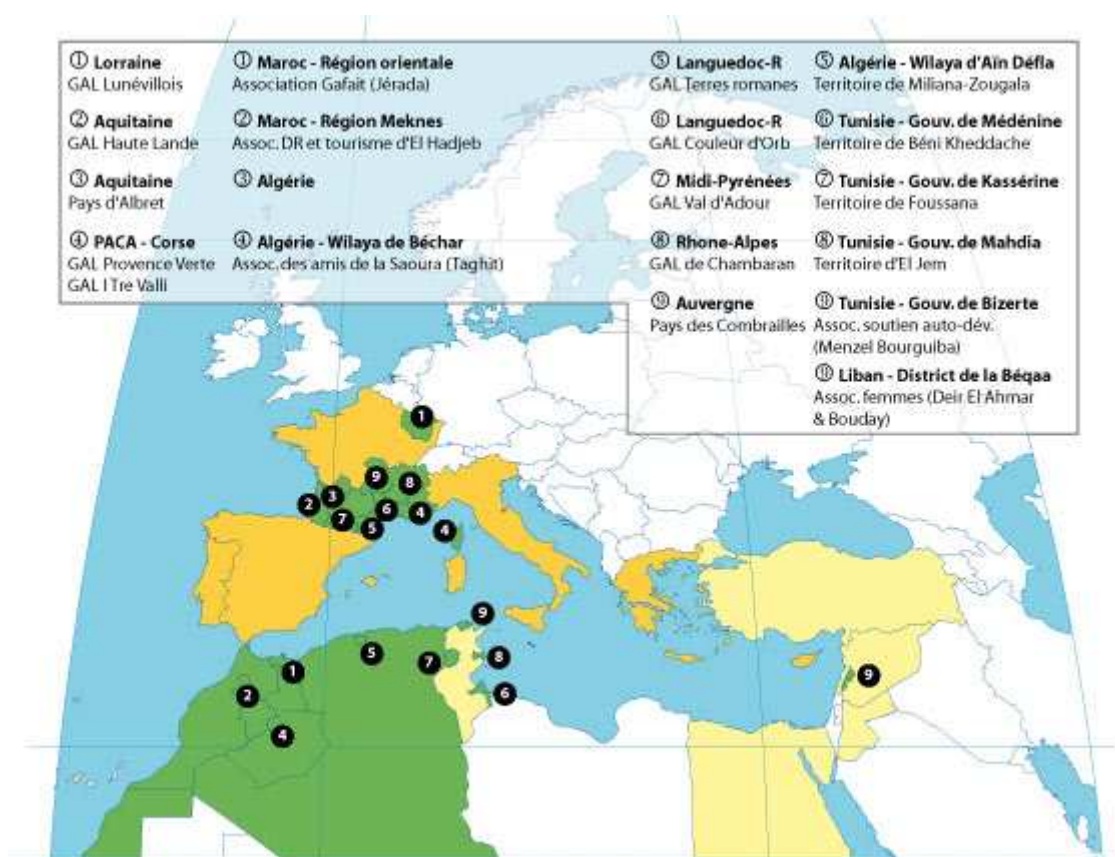


Figure 5. Les partenariats des GALs français avec les pays tiers méditerranéens

<sup>5</sup> Avec M. Juan Diego Iranzo (technicien) de la Dirección General de desarrollo rural - Consejería de Agricultura y Pesca, Junta de Andalucía.

<sup>6</sup> L'Andalousie comprend 50 GDR ; 28 sont Proder2 purs et 22 sont à la fois des GDR Leader+ et Proder2 captant ainsi des financements du fonds structurel FEOGA-O (Leader+) et du FEOGA-G (Proder2).

Dans la continuité du Leader II, la France a instauré une modalité incitative dite "des 3000 euros" pour encourager les GALs français à prendre un premier contact avec des partenaires éventuels et notamment avec ceux des PTM. Cette mesure, d'application nationale, n'a pas suffi, à elle seule, pour voir se développer les partenariats. Le tropisme "Sud de la France" avec les liens historiques, culturels et économiques qu'il sous-tend, est resté le plus fort, marquant ainsi la réalité régionale des partenariats avec le Sud de la Méditerranée.

Une approche plus volontariste du CNASEA, autorité nationale de gestion du programme Leader+, est venue compléter cette mesure incitative depuis peu. Se positionnant en facilitateur et accompagnateur des démarches de coopération, aidant au montage financier des projets de partenariat, il entend ainsi pousser les GALs à "franchir le cap" pour s'engager dans une action de coopération nouvelle. C'est ainsi que le projet de partenariat entre le GAL "Terres Romanes" et une structure de développement locale en Algérie a vu le jour, le CNASEA intervenant dans la recherche de financements complémentaires et comme intermédiaire entre le GAL et le Ministère du développement rural algérien. Cette approche très proactive du CNASEA est cependant encore trop récente pour en mesurer l'impact en matière de potentiel de déclenchement de nouveaux partenariats pour des GALs n'ayant pas un historique de coopération avec le Sud de la Méditerranée.

#### *2. 1. 2. La volonté et la conviction des membres du GAL basées sur des réseaux sociaux dans les PTM*

L'incitation nationale et le socle régional prédisposant ne suffisent pas à impulser et à construire des partenariats avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée. En effet, souvent les présidents de GALs agissent selon une conviction forte d'appartenance à une identité méditerranéenne commune. Ces représentants avancent souvent l'argument d'une Méditerranée qui rapproche et unifie les peuples plutôt qu'une Méditerranée-clivages, "*contrastée et fragmentée*".

Ainsi, les voyages réalisés par les membres du GAL surtout dans le cadre de leur activité professionnelle ou encore lors de séjours touristiques sont l'occasion de mieux connaître les cultures des pays du Sud de la Méditerranée, de faire tomber les préjugés dus souvent à la peur de l'inconnu et du différent.

Nous citons à ce titre l'exemple avancé par le Dr. Amado président du GAL ATD dans la région de l'Alentejo. Le président du GAL a visité le Maroc en septembre 1999 avec une délégation portugaise du Ministère de l'agriculture invitée par l'homologue marocain. C'est lors de cette visite qu'il a connu une association de développement dans la Province de Tiznit. Ce voyage fut succédé par deux autres ainsi que par la visite d'une

délégation marocaine formée de représentants de la Direction départementale d'Agriculture de Tiznit du Portugal. A la suite de ces échanges déclenchés initialement à l'échelle nationale par le Ministère d'agriculture, les relations entre acteurs locaux se sont construites ce qui a permis la mise en œuvre du projet de partenariat dans le cadre du Leader+ sur la valorisation du fromage de chèvre par les femmes.

La conviction personnelle de l'intérêt du partenariat ressort à travers les propos de M. Hassler, président du GAL lunévillois qui estime que la coopération avec le Maroc apporte de *"la richesse humaine ; liens sociaux ; on a beaucoup à réapprendre en termes de liens sociaux"*. Pour le projet de coopération transnationale entre le GAL Haute Lande de la région Aquitaine en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et l'association Attention Chantier Vocal, il s'est basé sur des connaissances personnelles de la structure marocaine, *"sur des liens humains existants"*<sup>7</sup>.

On retrouve là tout le potentiel positif d'un partenaire construit autour de l'échange, de la meilleure compréhension de l'autre. Bien évidemment, la mesure incitative française des 3 000 euros, si elle va dans le sens d'une meilleure compréhension de l'autre, ne suffit pas à instaurer cette envie de l'autre et, pour multiplier les coopérations, il faudrait imaginer un dispositif accompagnateur plus ambitieux.

## 2. 2. Portée thématique des partenariats

**Tableau n°2. Tableau synoptique de la coopération euro- méditerranéenne dans le cadre du PIC Leader+**

### PORTUGAL

Région	GAL partenaire	Partenaire Sud	Objet de la coopération
Région d'Alentejo	Association Terras Dentro (ATD)	Maroc / Tiznit	Valorisation de la production du lait de chèvre par la production de fromage par les femmes

### ESPAGNE

Région	GAL partenaire	Partenaire Sud	Objet de la coopération
Région d'Andalousie	GDR andalous à travers le programme Interreg	Maroc et Algérie	Tourisme rural ; artisanat ; huile d'olive
	GDR del Almanzora	Maroc	Intention de conduire une action. Premier contact avec la Chambre de commerce extérieur
	GDR del Guadajoz-Campina - Cordoba	Maroc	Amélioration de la production d'huile d'olive et développement du tourisme et de la restauration. En attente d'un appui des Affaires étrangères
	GDR del valle del alto Guadiato	Algérie	Premier contact avec une ONG locale
	GDR de la Sierra morena cordobesa	Maroc	Première réflexion autour du thème de l'agroalimentaire
	GDR Jerez (PRODER)	Maroc / Tétouan	2001 - Incorporation de la perspective de genre dans les actions de développement rural 2002 - "Ouvre tes yeux" (à la culture ; à Al Andalus ; à l'inter culturalité ; rencontre interculturelle de la jeunesse rurale de Jerez à Tétouan) 2003 - "Ouvre tes mains" : jeunesse et artisanat (céramique)

<sup>7</sup> D'après l'entretien avec M. Carlier du Parc Naturel.

## GRECE

Région	GAL partenaire	Partenaire Sud	Objet de la coopération
Région de Thessalonique	Development agency of Thessaloniki	Turquie	Agrotourisme et promotion de la petite entreprise

## ITALIE

Région	GAL partenaire	Partenaire Sud	Objet de la coopération
Région des Pouilles	8 GAL des Pouilles + Malte	4 PTM	<b>Objectif général</b> : Le projet Leader-Med valorisation commune des produits typiques de la Méditerranée à travers l'harmonisation des réglementations, leur reconnaissance (labellisation) ainsi que le développement de la complémentarité commerciale
	- Alto Salento - Gargano - Terra d'Arneo - Meridaunia - S.Maria Leuca - Luoghi del Mito - Daunofantino - Terre del Primitivo	Algérie Syrie Liban Turquie	<b>4 objectifs spécifiques</b> : - Route méditerranéenne de l'huile d'olive - Routes méditerranéenne de produits typiques de montagnes - Route méditerranéenne des fruits et légumes typiques - Routes méditerranéenne du vin

## FRANCE

Région	GAL partenaire	Partenaire Sud	Objet de la coopération
Lorraine	Pays Lunévillois + l'Association Lunévilloise pour l'Insertion par le Sport, la Culture et l'Initiative Artistique	Maroc / Oujda	" <i>Agir ensemble contre l'intolérance</i> " : permettre des échanges culturels entre les territoires et leurs acteurs
Midi-Pyrénées	Val d'Adour	Tunisie / Foussana	" <i>Promouvoir l'innovation locale : organisations territoriales éthiques et solidaires</i> " : un projet d'ingénierie locale
Languedoc-Roussillon	Couleur d'Orb en Languedoc	Tunisie / Beni Kheddache	" <i>Couleurs de fleurs en Méditerranée</i> " : la botanique en territoire méditerranéen
Languedoc-Roussillon	Terres Romanes	Algérie/Zougala	Eaux et énergies de part et d'autre de la Méd.
Aquitaine	Haute Lande	Maroc/El Habeb et Ifrane	Projet culturel dans le domaine de la voix
Aquitaine	Pays d'Albret	Algérie	Projet culturel
PACA + Corse	Provence verte	Algérie	Réseau d'échanges et de valorisation des plantes médicinales et aromatiques
Auvergne	Pays des Combrailles Sous l'impulsion de l'ARPA +3 territoires Leader+ partenaires	Liban +Tunisie	" <i>Manuel méthodologique pour la mise en œuvre d'une politique éducative et culturelle territoriale</i> "
Rhône Alpes	GAL de Chambaran	Tunisie / El Jem	" <i>Culture-agriculture-patrimoine</i> " : créations et développement en zones rurales

La présentation synthétique des projets existants en matière de coopération transnationale sur financement Leader+ fait ressortir l'importance du volet culturel de cette coopération.

L'importance donnée dans la construction de ces partenariats à l'existence d'un intérêt commun et d'un "double bénéfique" est également à l'origine d'un intérêt fort pour ce qui concerne les produits méditerranéens et leur promotion.

La problématique plus large du développement durable et de la conservation des ressources, eau et énergie notamment, constitue le troisième pôle d'action.

Une revue plus détaillée de quelques uns de ces projets permet de disposer d'une image plus exacte de la richesse de cette coopération.



## 2. 2. 1. L'importance de l'objet culturel dans la coopération Nord-Sud /Leader+

### La femme et les jeunes

La coopération conduite par le GAL Proder de Jerez avec la région de Tétouan s'articule autour des thèmes de la femme et des jeunes. Essentiellement culturelle, elle entend favoriser les échanges et la compréhension entre les deux communautés rurales.

**Tableau n°3. La coopération entre le GAL Proder de Jerez/Communauté d'Andalousie avec Tétouan**

2001 - Coopération avec le Maroc pour l'incorporation de la perspective de genre dans les actions de développement rural	Rencontre "la femme dans les deux rives" Il s'agit d'un projet de coopération en matière de genre qui a supposé une réflexion sur l'interculturalité et le rôle de la femme dans les territoires de Tétouan (Maroc) et de Jerez (Espagne). La mise en place de ce projet a nécessité la prise de contacts avec divers acteurs socioéconomiques et culturels de Tétouan.
2001 - Coopération avec le Maroc pour l'incorporation de la perspective des jeunes dans les actions de développement rural.	Projet "Ouvre tes yeux" Il s'agit d'un projet pour la jeunesse rurale afin de promouvoir la connaissance d'autres cultures et l'échange d'expériences entre jeunes du milieu rural de Jerez en Espagne et Tétouan au Maroc à travers un programme d'activités culturelles et ludiques.
2002 - Coopération ponctuelle avec une personne du Maroc pour l'incorporation de la perspective de genre dans les actions de développement rural	Projet "La vision intime" Hommage littéraire et artistique à la femme rurale pour son rôle important dans le processus de configuration de son territoire. Concrètement, ce projet a permis l'édition d'un livre de poèmes, illustrations et photos dédiés à la femme rurale avec un dernier chapitre consacré à "la femme rurale dans le Nord du Maroc".
2003 - Coopération avec le Maroc pour l'incorporation de la perspective des jeunes dans les actions de développement rural.	Projet "Ouvre tes mains" Il s'agit d'un projet pour la jeunesse rurale visant un rapprochement entre les deux cultures moyennant une thématique concrète et spécifique centrée sur la relation des jeunes de la zone rurale avec l'artisanat et les techniques artisanales autochtones de leur région, choisissant la céramique.
2005 - Coopération avec le Maroc financée à travers les fonds Proder.	"Journées d'artisanat et de produits locaux" Ces journées ont été célébrées à l'école des arts plastiques en novembre 2005, valorisant l'expérience et le travail de la chambre d'artisanat à Jerez et Tétouan.

Projet de coopération transnationale "Ouvre tes yeux"  
entre Jerez (Espagne) et Tétouan (Maroc) dans le cadre du Proder2



(Photos communiquées par Marta Donaire du GAL Proder de Jerez, Andalousie-Espagne)



### La valorisation du patrimoine culturel local

En France, l'Association lunévilloise pour l'Insertion par le Sport, la Culture et l'Initiative Artistique (ALISCIA) en Lorraine, qui conduisait des actions communes avec l'association marocaine "*Gafait pour la culture et le développement rural*" (Jerada-Oujda), a sollicité le GAL Leader+ du Pays Lunévillois en vue de monter un projet intitulé "*Agir ensemble contre l'intolérance*". Ce projet de coopération envisage un échange culturel entre les deux pays en vue de :

- permettre des échanges culturels entre les territoires et leurs acteurs ;
- valoriser les cultures locales ;
- sensibiliser les habitants et acteurs locaux aux pratiques et coutumes du pays partenaire ;
- créer des liens durables entre les acteurs de ces territoires.

Pour le montage du projet, deux rencontres ont eu lieu, le 23 mars 2005 à Lunéville et le 1<sup>er</sup> mai 2005 à Gafait.

Un autre projet culturel est conduit dans le domaine de la voix par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et l'association *Attention Chantier Vocal* pour la partie française et l'Association de développement rural et touristique de la province d'El Hadjeb au Maroc. Différentes composantes conduisent les partenaires vers la réalisation du produit final :

- *des racines dans la tête* : correspond à un temps de collecte auprès des immigrés marocains résidant sur le territoire du GAL et auprès des habitants vivant dans la province d'El Hadjeb ;
- les veillées, temps de rencontre au sein des cercles et cafés associatifs sur le territoire du GAL ;
- la résidence *Voix de Traverse* permet l'accueil et le séjour d'artistes professionnels ;
- un *air de famille* est fait pour favoriser les contacts avec les autres acteurs culturels des territoires ;
- la *résidence d'auteur* permet l'accueil durant 15 jours d'un auteur qui va recueillir les souvenirs de voyages auprès de la population marocaine installée sur le Pays des Landes de Gascogne pour en faire ensuite le récit ;
- la *résidence multimédia* correspond au temps de finalisation du travail avec le montage de l'ensemble des éléments audio et vidéo collectés sur les deux territoires.
- *Attention ! Passage d'artistes* est la réalisation finale de l'ensemble du projet, avec diffusion publique du travail réalisé. L'édition d'un livret CD est l'outil principal qui gardera la trace artistique de ce projet.

Un projet de coopération culturelle multilatérale implique la France (GAL français chef de file : Pays des Combrailles), le Liban et la Tunisie. Il consiste en l'élaboration d'un "*Manuel méthodologique pour la mise en œuvre d'une politique éducative et culturelle territoriale*".

A la suite d'une réflexion conduite par les Communautés de Communes (agents de développements et acteurs sociaux) et les territoires LEADER+ Auvergnats sur les besoins d'acquisition de nouveaux savoir-faire et d'outils méthodologiques ayant trait aux politiques éducatives et culturelles exprimés, l'Association régionale des Pays d'Auvergne (ARPA) a mobilisé le GAL des Combrailles sur le volet 2 du programme LEADER+ pour évaluer l'opportunité de porter un projet de coopération sur le thème des politiques éducatives et culturelles territoriales.

Tout en ayant des contextes locaux différents, les partenaires posent les mêmes problématiques méthodologiques pour renouveler la mise en œuvre de leur politique éducative et culturelle territoriale. La production du manuel méthodologique devra se nourrir des apports croisés de chaque partenaire en s'efforçant de rendre adaptable et transférable la méthodologie qui vise à l'accompagnement des élus, agents de développement et acteurs du terrain dans le repositionnement des politiques éducatives et culturelles territoriales tournées vers l'enfance et la jeunesse. L'originalité du projet de coopération porte sur l'application d'une méthodologie dans des contextes culturels et politiques hétérogènes notamment entre des territoires ruraux français et des territoires ruraux libanais et tunisiens.

Les partenaires partagent le souci commun de donner du sens à l'attractivité du territoire en cherchant à retenir au mieux les populations jeunes actuelles et à venir, à capter des populations nouvelles, des activités économiques nouvelles, à offrir des conditions d'accueil favorables aux populations rurales.

### *2. 2. 2. La valorisation des productions locales et tourisme*

#### Echanges sur les pratiques respectives et connaissance mutuelle des acteurs.

Le GAL Chambaran est en contact avec l'Association de développement local El Jem en Tunisie par l'intermédiaire de la Mission des affaires européennes et internationales de la ville de Romans. La ville d'El Jem fait partie du Gouvernorat de Madhia dans le Centre-Est de la Tunisie. Le Gouvernorat de Mahdia connaît depuis quelques années le développement du tourisme balnéaire sur sa façade littorale et El Jem fait partie de circuits touristiques du fait principal de la présence d'un amphithéâtre romain.

El Jem connaît également une animation culturelle importante notamment autour des festivals de musique organisés chaque été dans et autour de l'amphithéâtre : festival de musique classique et festival *Découvertes Tunisie 21*, créations tunisiennes et musiques du monde.

Les pistes d'un projet "Culture - Agriculture - Patrimoine", de création et de développement en zones rurales entre le GAL Chambaran - Rhône Alpes et le Gouvernorat de Mahdia en Tunisie s'appuient sur deux actions principales qui pourraient être articulées :

- la conception commune aux deux territoires de petit mobilier (signalétique, bancs, poubelles ...) permettant à partir des essences bois locales de valoriser des espaces publics et des sites :

Le Lycée Horticole de Romans travaillera sur la valorisation et l'aménagement paysager de son parc à partir de l'essence châtaignier du territoire des Chambaran alors que l'Institut national du Patrimoine El Jem e Rogga et le Lycée et association des Handicapés d'El Jem travailleront sur la valorisation à partir de l'olivier des espaces de la Maison Africa et du site de Rogga.

Un travail commun sur la méthodologie, le matériau, les conceptions, ... devrait permettre d'améliorer les conditions d'accueil du public et de participer à l'appropriation de la ressource par les acteurs. Ce travail pourrait déboucher en concertation avec les artisans locaux sur la création d'une gamme de produits, permettant une valorisation économique de la ressource. De plus l'ADCAVL pourrait intervenir sur ces domaines qui entrent dans son champ de compétences.

- La conduite d'ateliers de pratiques culturelles en milieu rural avec un partenariat CIVAM
- Association Arts et Jeunesse d'El Jem :

Cette opération pourrait déboucher sur l'organisation entre les deux territoires d'une manifestation commune sur les pratiques culturelles. Cette opération pourrait être articulée avec le projet précédent lors d'une réception commune des travaux ou à l'occasion d'une inauguration.

Suite aux différentes rencontres préparatoires, il a été proposé de mettre en place une base commune de travail. Une prochaine mission devrait permettre de poursuivre et d'enrichir les contacts entre élus et acteurs locaux de la région de Mahdia, afin de définir un plan d'actions. Les pistes envisagées pourraient déboucher sur des projets de valorisation en milieu rural dans les domaines suivants :

- Patrimoine : préservation, sauvegarde, mise en valeur, mutualisation des expériences ;

- Milieux naturels et préservation des ressources : protection environnement, formations, ... ;
- Culture et diffusion culturelle en milieu rural (méthodologie partagée, expositions et spectacles itinérants).



L'amphithéâtre d'El Jem



Discussion sur la valorisation des sites ruraux à partir de ce site phare

(Photo : François Chevrol /GAL Chambaran Octobre 2005)

### Valorisation des produits locaux et des produits typiques méditerranéens

La valorisation du lait caprin par la production du fromage de chèvre constitue l'objet du partenariat existant entre le GAL portugais Association Terra Dentro de la région d'Alentejo et la Fédération des associations d'arganier de la province marocaine de Tiznit. Le projet consiste en un appui au montage d'une petite unité de production de fromage de chèvre au Maroc, avec une place principale donnée à la formation. Concrètement, l'expérience a été lancée avec un troupeau de chèvres portugaises, en impliquant les coopératives locales.

Ce projet implique divers acteurs portugais et marocains. L'université d'Evora, le Ministère de l'Agriculture et une association de producteurs de chèvres représentent les principaux acteurs portugais impliqués dans ce partenariat. La Direction provinciale d'agriculture ainsi que l'Association d'agriculteurs et des coopératives représentent la partie marocaine de ce projet de partenariat.

Visite des membres du GAL portugais ATD au Maroc, province de Tiznit, pour le montage du projet



(Photo : M. Henrique Sim-Sim/ATD, juillet 2005)

Les photos ont été prise lors des réunions avec les membres des coopératives qui vont participer au projet de la production de fromage, dans une pépinière de caroubier, à la Direction Provinciale d'Agriculture de Tiznit et avec Le Gouverneur de la Province de Tiznit lors d'une réunion de présentation de notre projet.

Le projet Leader-Med relatif à *"la valorisation commune des produits typiques de la Méditerranée à travers l'harmonisation des réglementations, leur reconnaissance (labellisation) ainsi que le développement de la complémentarité commerciale"* a été impulsé par l'IAM de Bari, en association avec la Région italienne des Pouilles. Ce projet implique huit GALs Leader+ italiens de cette région et des structures de développement local en Turquie, Liban, Syrie, Algérie et Malte.

Le Gal Alto Salento<sup>8</sup> est chef de file de ce projet de coopération multilatérale focalisé sur la valorisation des produits ayant une identité méditerranéenne.

L'objectif général se réalise à travers quatre objectifs spécifiques (OS) :

OS 1. Harmonisation des normes de qualité et de sécurité alimentaire axée particulièrement sur le développement du milieu rural.

---

<sup>8</sup> D'après l'échange avec M. Cosimo Sallustio / Région de Pouilles et Isabella Taliente du GAL Alto Salento.

OS 2. Démarche de la qualité du produit méditerranéen typique garanti

OS 3. Construction d'une aire méditerranéenne commune

OS 4. Projets pilotes :

OS4	Projet pilote	GAL	PTM
4.1	Route méditerranéenne de valorisation de l'huile d'olives	- Alto Salento - Gargano - Terra d'Arneo	Algérie
		- Terra d'Arneo - Alto Salento	Syrie
4.2	Route méditerranéenne de valorisation des produits typiques de montagne et collines	- Capo S. Maria Leuca - Meridaunia	Malte
		- Gargano - Meridaunia - S. Maria Leuca	Liban
4.3	Route méditerranéenne de valorisation de la production typique de l'arboriculture	- Luoghi del Mito - Daunofantino - Terre del Primitivo	Turquie
4.4	Route méditerranéenne de valorisation du vin	- Gargano - Terre del Primitivo - Meridaunia - Terra d'Arneo	Liban

Chaque projet pilote comprend deux étapes :

Etapes du projet pilote	Activité	Résultats
A) Routes de valorisation intégrée	1. Analyse de filière et concertation autour d'une stratégie commune	Etude des domaines pilotes et valorisation intégrée de la filière
	2. Action concertée en vue de la mise en place d'une stratégie commune	Formulation de la stratégie
B) La réalisation des routes	Actions de coopération	Ateliers de travail sur l'intégration commerciale Réalisation du matériel promotionnel (catalogue + brochures, DVD)

L'IAM de Bari figure à cet effet comme la structure de support technique ; il garantit l'activité institutionnelle en favorisant les contacts avec les pays tiers méditerranéens et appuie les GALs en les aidant à définir le partenariat et en les assistant dans le développement de l'activité dans le pays tiers.

Le GAL Couleurs d'Orb en Languedoc a axé son programme d'action territoriale sur le tourisme patrimonial vigneron. La stratégie territoriale développée vise à faire du monde de la vigne et de son patrimoine naturel, architectural, historique, culturel et social, une véritable destination touristique.

La valorisation des paysages méditerranéens en est une composante fondamentale : paysages viticoles, mais aussi paysages naturels qui sont l'écrin visuel, sensoriel et gustatif des produits locaux de la vigne : c'est l'axe "Couleurs de fleurs" développé par le GAL sur son territoire.

Il s'agit pour le GAL héraultais de développer au sein de l'axe "*Couleurs de fleurs de Méditerranée*" un volet particulier relatif à la botanique en territoire méditerranéen avec une mise en commun des compétences des acteurs du territoire héraultais et du territoire tunisien partenaire au service de la valorisation des plantes aromatiques et médicinales.

Dans la zone Leader héraultaise, deux groupes d'acteurs sont déjà mobilisés sur cette thématique :

- l'Association mycologique et botanique de l'Hérault et des Hauts Cantons, basée à Bédarieux ;
- l'Association "Des Cuisines et des Monts", regroupant des restaurateurs et des vignerons, également basée à Bédarieux ;
- l'Association CADE (Collectif Agriculture Développement Environnement), dont le siège est à Roquebrun.

Dans la zone tunisienne partenaire, l'ADD est également mobilisée sur cet axe de développement.

Ces différents partenaires de part et d'autre de la Méditerranée ont, par ailleurs, la pratique des échanges internationaux : elles se fréquentent régulièrement dans le cadre des échanges liés à la coopération décentralisée.

La valorisation des plantes aromatiques et médicinales sur les deux territoires, vise les objectifs suivants :

- connaissance et protection du patrimoine végétal méditerranéen ;
- mise en valeur culturelle de ce patrimoine particulier : organisation de temps forts, de rencontres, d'évènements ;
- mise en scène touristique avec création d'itinéraires botaniques ;
- mise en scène gustative dans la gastronomie locale et la cuisine de "simples" ;
- exploitation économique du potentiel botanique de plantes aromatiques et médicinales : intensification de la cueillette, mise en production de certaines espèces à des fins de mise en marché.

### *2. 2. 3. Le renforcement de l'organisation territoriale*

Le projet de coopération "*Promouvoir l'Innovation Locale : Organisations Territoriales Ethiques et Solidaires (P.I.L.O.T.E.S)*" entre le GAL Euradour du Pays du Val d'Adour et le Gouvernorat de Foussana en Tunisie s'appuie sur les méthodes et les

acquis LEADER afin de renforcer l'organisation territoriale (notamment en matière d'ingénierie locale) et de promouvoir les démarches ascendantes et participatives. L'objectif pour les deux territoires est de lancer cette expérimentation afin d'anticiper la mise en œuvre des futures politiques de développement rural.

En s'appuyant sur les dynamiques de développement et les démarches participatives engagées dans les territoires concernés, le projet vise l'élaboration d'une charte éthique territoriale commune, devant constituer le fil conducteur des stratégies de développement à mettre en œuvre (méthode, organisation, identification de micro-projets).

Réunion avec les partenaires tunisiens



(Photo : Véronique Soubabère/GAL Euradour)

Le projet s'articule autour de trois volets qui ont pour objectifs :

- d'expérimenter ensemble de nouvelles démarches tout en recherchant le renforcement des réseaux d'ingénierie locale ;
- d'améliorer et/ou de promouvoir de nouvelles formes d'organisation devant renforcer la concertation et diversifier le partenariat public/privé ;
- de créer de nouveaux produits et/ou de nouveaux services grâce à l'accompagnement de micro-projets locaux.

S'appuyant sur les méthodes et les acquis Leader afin de renforcer l'organisation territoriale (notamment en matière d'ingénierie locale) et de promouvoir les démarches ascendantes et participatives, ces projets ont pour objectif de construire des partenariats durables et d'engager les deux rives de la Méditerranée dans des dynamiques positives en phase avec les évolutions de cet espace géographique et du monde.

A une échelle qui reste bien évidemment encore modeste, ce qui lui confère encore son caractère "expérimental", il s'agit de tirer parti des avantages comparatifs



existants et de créer les synergies nécessaires pour aider à la résolution des problèmes auxquels se trouve confrontée cette région. Le caractère structurant de ces projets est également important dans la mesure où ils s'appuient sur une démarche particulière, la démarche Leader, qui repose sur :

- l'expérimentation ensemble de nouvelles démarches s'appuyant sur le renforcement des réseaux d'ingénierie locale,
- l'amélioration et/ou la promotion de nouvelles formes d'organisation devant renforcer la concertation et diversifier le partenariat public/privé,
- la création de nouveaux produits et/ou de nouveaux services grâce à l'accompagnement de microprojets locaux.

Fondés sur un partenariat économique et culturel qui entend tirer les territoires concernés vers le développement, ces projets constituent les instruments d'une coopération sociale, culturelle et humaine qui ne peut que favoriser le rapprochement entre les peuples et les civilisations de la Méditerranée.

### **3. Les contraintes de la coopération transnationale euro-méditerranéenne dans le cadre du PIC Leader+**

L'exposé des projets existants montre une véritable vitalité de ce partenariat. Et même si les projets de coopération euro-méditerranéens sont tous trop récents pour dégager une véritable analyse de leur viabilité, il démontre qu'il existe une réelle "envie de coopérer", de "travailler ensemble". Mais cet engagement ne va pas sans difficultés.

#### ***3.1. Absence de coopération dans 10 pays européens. Pourquoi ?***

L'identification des projets de coopération à travers les contacts pris avec les autorités de gestion (AG) et les unités nationales d'animation (UNA) dans les quinze pays européens concernés par cette étude a révélé l'absence de partenariats dans dix de ces pays. En vue de comprendre les raisons de cette situation, un questionnaire a été envoyé à un GAL "référence" par pays, ce GAL étant sélectionné avec l'aide des UNAs de ces pays, avec comme critère principal, l'existence d'une stratégie marquée de coopération transnationale (avec les pays communautaires).

En se basant sur les sept réponses reçues, les principales raisons expliquant l'absence de coopération avec les PTM dans le cadre du programme Leader+ seraient :

- la difficulté inhérente à la coopération avec les pays communautaires qui dissuaderait à s'aventurer avec des pays non communautaires (GAL anglais) ;
- la focalisation des partenariats sur des groupes existants et similaires, les GALs références enquêtés soulignant souvent le manque d'informations sur la possibilité de coopérer avec les pays tiers méditerranéens ;
- l'absence d'un facteur déclencheur du partenariat comme des visites, conférences, ... (GAL des Pays-Bas) ;
- les partenariats naissent souvent d'une plateforme relationnelle préexistante, de réseaux relationnels informels. Le GAL Irlandais souligne l'absence de commerce établi ou de liens culturels avec les PTM qui prédisposeraient à ces partenariats ;
- le GAL danois invoque la distance qui sépare le Danemark de ces pays, les différences de culture et de défis et le GAL finlandais souligne que l'absence de relations de partenariats avec ces pays s'explique par d'autres priorités des acteurs locaux.

L'absence de partenariats serait donc essentiellement due à l'éloignement économique, culturel, géographique, problème linguistique en plus des réalités régionales et locales non prédisposantes.

D'après l'entretien téléphonique réalisé avec M. Antonio González président du réseau espagnol de développement rural (REDR), *"les principales raisons qui expliquent le manque de coopération avec les pays du Sud de la Méditerranée, sont les difficultés financières pour l'application des fonds Leader en dehors des Etats membres, ainsi que le manque de conviction que la coopération est l'instrument de développement le plus économique qui puisse exister"*.

M. González impute aussi le manque de coopération à la rigidité du programme Leader qui ne tolère pas une marge d'erreur. Plusieurs GALs préfèrent ne pas s'aventurer dans des projets craignant de commettre des erreurs et donc se trouver confronter à des difficultés de justification comptable qui les sanctionneraient.

### **3. 2. Les difficultés exprimées par les GALs impliqués dans des partenariats euro-méditerranéens**

#### Au niveau des GALs

Les GALs enquêtés soulignent la contrainte de l'éloignement géographique et la difficulté à mobiliser d'autres lignes budgétaires pour contrebalancer la limite du PIC Leader+.

Le manque de ressource humaine est aussi un élément explicatif récurrent. En effet, étant donné que les membres du GAL sont principalement mobilisés sur le premier volet, les GALs soulignent la difficulté d'affecter une personne à temps plein pour un projet de coopération, alors même que la complexité de la mise en œuvre, liée à la différence de culture, de capacité et à la distance, le nécessiterait. Sur ce registre, un déficit de personnel qualifié est également signalé avec comme corollaire une forte demande en formation.

Par ailleurs, le démarrage tardif des projets est récurrent et constitue une difficulté supplémentaire (coût, maintien de l'élan initial et de la mobilisation des partenaires, ...).

En France, étant donné la spécificité de la procédure des 3 000 euros, tous les GALs se plaignent de la lourdeur du dossier de candidature.

#### Dans les relations avec les partenaires au Sud

Dans le cadre du projet entre le GAL français Euradour du Pays du Val d'Adour et l'association de développement de Foussana (Tunisie) intitulé *"Promouvoir l'innovation locale : organisations territoriales éthiques et solidaires"*, ce GAL souligne que *"les principales difficultés ont porté sur l'interprétation et le sens que chacun souhaitait donner aux concepts de développement local. Il s'agissait de dépasser le simple cadre du développement agricole pour s'entendre sur des dimensions liées aux stratégies globales et intégrées en matière de développement rural"*.

Le GAL portugais Association Terras Dentro (ATD) souligne le manque d'autonomie locale concernant les partenaires dans les pays du Sud.

Pour le GDR Proder2 de Jerez en Andalousie, la difficulté de coopérer avec le partenaire marocain est due principalement au manque d'utilisation d'Internet ainsi qu'aux difficultés d'inviter le partenaire du Sud (justificatifs pour le visas, ...).

Le contexte international peut également s'avérer très pesant, comme le souligne ce même GAL : *"la conjoncture politique ou la situation des relations internationales peuvent générer des problèmes lors de la mise en œuvre de projets de coopération. Dans le cas du projet "Abre tus ojos" ("Ouvre tes yeux") qui a commencé pendant la guerre d'Iraq en même temps que les attentats contre la maison d'Espagne à Casablanca, ces deux évènements ajoutés à une réticence politique explicite, ont généré des problèmes, des sentiments contreproductifs, des préjugés et la peur des pères et mères des jeunes qui devaient travailler à Tétouan"*. M. Antonio Gonzalez, président du réseau national de développement rural en Espagne (REDR) précise également qu'il existe *"des facteurs politiques qui influent sur les relations entre les personnes. Les problèmes ayant trait aux attentas terroristes en Europe ou encore relatifs à l'immigration illégale, ont favorisé la*

*xénophobie...ce qui explique le refus de coopérer avec les pays du Sud de la Méditerranée".*

Le GDR Proder2 de Jerez, toujours, mentionne aussi les différences de degrés d'implication des partenaires qui peuvent exister dans les projets. Il souligne que l'implication des techniciens marocains dans le projet de partenariat est très bonne et fonctionne beaucoup mieux qu'au niveau "*politico-institutionnel*". En effet, souvent le travail des techniciens se voit bloqué par l'attitude de certains représentants politico-institutionnels qui ne privilégient pas les objectifs des projets.

#### **4. Quelques pistes pour une coopération euro-méditerranéenne renforcée**

##### **4.1. Les recommandations des GALs**

Le GAL référence finlandais propose "*une plus grande éducation culturelle afin de déconstruire les barrières entre les différentes cultures*".

Le GAL référence belge évoque le Contact Point à Bruxelles qui "*devrait déjà recueillir les possibilités de coopération entre les pays. Connaître ces possibilités rend le pas plus "petit"*".

Le GAL référence danois souligne que "*des fonds européens ainsi que des instruments encourageant pour les pays membres de l'Union Européenne pour coopérer avec ces pays peuvent faciliter le processus*".

Le GAL référence irlandais précise "*qu'en vue de mettre en place de plus grandes collaborations et échanges d'expériences, il faut formaliser les réseaux et les opportunités d'échange à travers une initiative de développement adaptée... Il est difficile d'établir des liens et contacts avec ces régions non communautaires*".

Le GAL référence néerlandais souligne qu'il faut "*encourager les contacts et éviter de se focaliser trop tôt sur la formulation du projet, il faut prendre le temps afin de permettre que les choses évoluent et s'il s'agit d'une situation fructueuse, les partenaires adhéreront. Faisons petit et simple*".

Le GAL andalous Proder2 de Jerez souligne le manque d'un "*tutorat*" - encadrement et expertise - vis-à-vis d'entités comme les GALs qui, la plupart du temps, ont des projets et contacts sporadiques mais qui manquent de continuité, diffusion et d'expertise de la part d'entités d'un plus grand champ d'action consacrées à la coopération avec ces pays. Il faut faciliter les formalités bureaucratiques que nous rencontrons souvent à l'heure de développer ces projets (surtout s'ils prévoient des visites...). Par exemple, les problèmes de concessions de visas, exigences de responsabilité de retour des personnes qui voyagent en Espagne etc. Il faut travailler en

*réseau et coopérer multilatéralement ... Faire connaître les bonnes pratiques en matière de coopération".*

Le GAL Jerez propose une plus grande formation pour les techniciens des GALs et entités de développement rural sur la réalisation des projets et les aspects à prendre en compte.

Pour le Directeur Général du REDR, M. Antonio González Cabrera :

*"La coopération est la méthode de développement la plus économique qui puisse exister..."*

*Il faut valoriser la coopération comme un instrument de développement. Il faut éduquer les membres des Gals à coopérer. Il faut exiger la coopération parmi les tâches des GALs.*

*La solution pour pouvoir mettre en place des coopérations avec les pays du Sud de la Méditerranée, serait qu'il y ait une liberté pour pouvoir dépenser les fonds de l'initiative Leader dans les pays non- communautaires parce que si cette limitation continue, il sera difficile d'entreprendre de telles initiatives.*

*Pour qu'il y ait plus de coopération, il faut faciliter les contacts personnels et entre des cultures distinctes, parce que la coopération surgit et se facilite par la connaissance entre les personnes.*

*Il faut un apprentissage pour coopérer de façon effective. Le Leader ne permet pas d'équivoque (rigidité du programme) et souvent les projets de coopération qui seraient réalisables, ne voient pas le jour par peur de commettre des erreurs et avoir à posteriori des difficultés pour la justification comptable pour les groupes".*

Les représentants des GALs impliqués dans des projets de coopération avec les PTM soulignent la nécessité de la mise en place d'un observatoire de territoires ruraux qui faciliterait l'identification de territoires susceptibles d'être des partenaires potentiels dans les pays du Sud.

Certains expriment le décalage dans le fonctionnement des structures de développement local dans les pays du Sud notamment quant à l'autonomie, l'ingénierie financière... Ils s'accordent aussi sur la souplesse requise de la part des autorités de gestion du programme Leader face à l'incertitude inhérente à la coopération :

- *"Il ne s'agit pas simplement d'inciter les territoires ruraux à générer des coopérations avec les pays MEDA, encore faut-il que les dispositifs financiers soient aussi prévus et organisés dans ce sens tout comme les dispositifs administratifs" (GAL Euradour - Pays du Val d'Adour) ;*
- *"La coopération n'est pas un réflexe naturel. Il faut rencontrer les partenaires, discuter avec eux... Le contrôle peut être jugé comme excessif compte tenu du volume financier.*

*La proportion administrative se fait au détriment du projet. Il faut prévoir une ingénierie de coopération auprès des territoires et plus d'accompagnement à l'échelle des régions. Il faut prévoir un système de facilitation du cofinancement en se basant par exemple sur une enveloppe MAE. Confiance aux acteurs et allégeons les procédures !" (entretien avec M. Pascal Bride, ancien Directeur de l'ARPA / partenariat multilatéral France-Tunisie-Liban) ;*

*- "Il est très important de tenter une expérience Leader dans les PTM mais avec les moyens financiers et surtout l'autonomie que les GAL ont dans l'UE. Pour promouvoir la coopération transnationale avec les pays tiers, il faut avoir un maximum de liberté et d'autonomie. Dans les pays du Nord de la Méditerranée, la société civile n'est pas encore suffisamment autonome et capable pour ces projets. En plus la bureaucratie est lourde" (entretien avec M. Joaquim Amado président du GAL portugais ATD- Région de l'Alentejo).*

#### **4. 2. Quelques pistes pour le renforcement de la coopération entre territoires ruraux euro-méditerranéens**

Le partenariat entre territoires ruraux du Nord et du Sud permet de bien prendre en compte la diversité des espaces ruraux par une spatialisation de la démarche de coopération et une meilleure participation et intégration des acteurs locaux, dans toute leur diversité, aux processus d'élaboration et de mise en place des politiques de développement rural local. Il offre également des opportunités de formation et d'apprentissage pour les acteurs locaux y compris les acteurs institutionnels. Enfin, il autorise souvent une plus grande flexibilité des projets et des actions de développement et donc plus de possibilités d'ajustement avec comme conséquence finale l'augmentation de l'efficience globale de la coopération, dans le sens d'un rapport output/input plus favorable (atteindre plus d'objectifs avec moins de moyens, les moyens étant à la fois des moyens financiers, institutionnels, techniques, etc.). Il ne va cependant pas sans difficultés, même lorsque l'on intervient dans un cadre organisé méthodologiquement comme c'est le cas avec le programme Leader.

A partir des questionnaires retournés par les GALs références et ceux ayant des projets de coopération avec les pays tiers méditerranéens et à la suite des entretiens réalisés avec certaines personnes-ressources, il est possible de proposer quelques pistes qui permettraient de renforcer la coopération sur base Leader entre les territoires ruraux des deux rives de la Méditerranée. Trois principales composantes peuvent être identifiées pour ces recommandations :

1) Favoriser une "socialisation" à la coopération

- Informer sur la possibilité de coopérer avec les PTM :

Les autorités de gestion et les Unités nationales d'animation du PIC Leader+ doivent informer sur la possibilité de coopérer avec les pays non communautaires. En effet, certains GALs références dans les pays n'ayant pas de partenariats avec les pays du Sud de la Méditerranée affirment qu'ils ne savaient pas qu'ils pouvaient construire des partenariats dans ce cadre.

- Former à la coopération transnationale :

Le besoin de formation en matière de coopération a été exprimé aussi bien par les GALs ayant des projets de partenariats que par les GALs références. Il s'agit là d'un problème général qui dépasse le cadre de la coopération avec les pays tiers méditerranéens ou encore le dispositif Leader. Bien souvent encore, la coopération décentralisée manque de références techniques et les acteurs de cette coopération, parce qu'ils ne sont pas des "professionnels" du développement, se trouvent confrontés à des difficultés qui minent progressivement l'enthousiasme initial.

- Favoriser l'apprentissage en coopération en tolérant une marge d'erreur sans perdre pour autant la crédibilité vis-à-vis des instances nationales gérant le programme Leader+ en cas d'échec du partenariat.

2) Face aux incertitudes inhérentes à la coopération, qui s'accroît s'agissant de pays tiers, et afin de désamorcer les réticences et même l'effet dissuasif qui peut en résulter, il est proposé de créer un observatoire euro-méditerranéen des territoires ruraux, à l'image du Contact Point du programme Leader+ à Bruxelles. Cette structure se chargerait d'informer les partenaires des deux rives sur les aspects techniques et juridiques relatifs à la coopération. Elle constituerait une instance ressource, une banque de données qui faciliterait le travail en réseau et permettrait plus aisément la naissance de partenariats ex nihilo. Cet observatoire pourrait également jouer le rôle de caution pour la construction de partenariats entre des structures de développement local au Nord et au Sud et remplir une fonction de passerelle en désamorçant les préjugés et en atténuant la peur de l'inconnu, première entrave à ce processus de partenariat.

3) La troisième dimension relève d'une stratégie plus ambitieuse. Si l'on imagine que l'instrument Leader restera un instrument prioritairement tourné vers les territoires ruraux des Etats membres, il est important de réfléchir à comment mieux articuler son

volet transnational aux autres politiques de coopération avec les pays tiers méditerranéens.

Il faut pour cela se tourner vers les futurs instruments de coopération de l'UE, qui se mettront en place début 2007 et pour sept ans. La nouvelle politique de voisinage a entre autre pour ambition le renforcement de la coopération régionale et sous régionale avec le développement de la coopération transfrontalière, l'implication des autorités locales et régionales tout autant que les acteurs non gouvernementaux. Elle envisage pour se faire une meilleure complémentarité, cohérence et coordination avec le futur instrument de coopération régionale venant à la suite du programme d'initiative communautaire Interreg. Se faisant, elle reconnaît que les organisations régionales peuvent apporter une valeur ajoutée par le transfert de savoir-faire et d'expérience, leur participation au renforcement de capacités et à la construction de nouvelles relations en supportant les coopérations avec les organisations locales sur un ensemble varié de sujets.

La mise en œuvre du programme MEDA Voisinage sur la période intermédiaire 2004-2006 préfigure cette nouvelle politique puisqu'il existe un volet MEDA - MEDOCC permettant la participation des pays MEDA au programme INTERREG IIIB MEDOCC (programme pour la Méditerranée Occidentale qui vise à un développement durable, harmonieux et équilibré et à une meilleure intégration territoriale de cet espace).

Il est donc important de penser dès aujourd'hui les programmes de partenariat Leader+ dans le cadre plus large de la nouvelle politique de voisinage et de sa composante plus spécifique de coopération transfrontalière régionale lorsque cela est pertinent. A ce titre, le montage proposé par la Région d'Andalousie est précurseur.

Mais il ne faut pas non plus négliger l'option nationale. Nous rappellerons ici l'initiative nationale espagnole Proder, conçu à l'image du programme Leader et qui élargit le champ d'application de la méthodologie Leader aux territoires ruraux espagnols non éligibles au PIC Leader+. Mais l'effort espagnol ne s'arrête pas puisque cette approche a fait l'objet d'un transfert dans les stratégies de coopération avec les pays d'Amérique Latine.

Face à son succès dans ces pays, la réglementation du 12 mai 2005 est récemment venue conforter et consolider la place de l'outil Leader dans la coopération internationale conduite par l'Espagne en direction des pays du Sud. En effet, un GAL, sous réserve d'avoir cinq ans d'expérience, peut désormais bénéficier de fonds du Ministère des affaires étrangères (MAE) espagnols pour ses projets de coopération avec les pays du Sud. Le concours du MAE vient ainsi compenser la limite budgétaire



de l'instrument Leader et donne ainsi à l'instrument Leader une dimension et une légitimité internationale.

La validation de cet instrument comme outil de développement international s'affirme également au Portugal. En effet, un GAL portugais peut, depuis début 2006, consacrer la totalité de son budget relatif à la coopération transnationale à coopérer avec les pays tiers. Avant cette date, un GAL ne pouvait consacrer plus de 40% de cette ligne budgétaire (coopération transnationale) aux projets de partenariat avec les pays du Sud, la priorité étant donnée aux partenariats européens. Cette nouvelle réglementation est en quelque sorte une "libération" du potentiel Leader et s'inscrit dans une stratégie nationale de renforcement de la coopération Nord - Sud axée sur les territoires ruraux et le développement local.

Pour terminer, il faut évoquer la nécessité éprouvée par les différents acteurs de cette coopération de dépasser le cadre restreint du projet unissant un ou plusieurs GALs à une structure partenaire au Sud : à ce titre, le programme Interreg RuralMed est une plateforme précieuse pour les 50 groupes de développement rural (GDR) Proder2 et Leader+ andalous ; l'initiative de la région des Pouilles, avec l'aide de l'IAM de Bari, de fédérer ses GALs autour de projets de coopération structurés avec les pays au Sud de la Méditerranée est particulièrement intéressante. De même, la stratégie française d'incitation au premier contact et d'appui aux montages de projets par le CNASEA et l'IAM de Montpellier peut laisser espérer une augmentation du nombre de projets. Mais ces initiatives, toutes intéressantes soient-elles, ne sont pas suffisantes et elles mériteraient d'être fédérées autour d'une initiative commune qu'il reste à construire.

## **ANNEXES**